



UNION INTERPARLEMENTAIRE  
114<sup>ème</sup> Assemblée et réunions connexes  
Nairobi, 4 - 12 mai 2006



Première Commission permanente  
Paix et sécurité internationale

C-I/114/DR.am  
1<sup>er</sup> mai 2006

LE ROLE DES PARLEMENTS DANS LE RENFORCEMENT DE LA LUTTE CONTRE LE TRAFIC DES  
ARMES LEGERES ET DE PETIT CALIBRE, AINSI QUE DE LEURS MUNITIONS

*Amendements à l'avant-projet de résolution révisé présentés dans les délais statutaires  
par les délégations de l'Allemagne, de l'Australie, de la Chine, de l'Egypte, de la France, de  
l'Inde, de l'Indonésie, du Japon, de la Jordanie, du Mexique, des Philippines, de la  
Roumanie, du Royaume-Uni, du Soudan, de la Suède et de la Suisse*

PREAMBULE

Nouvel alinéa 1

Ajouter, avant le premier alinéa, un nouvel alinéa comme suit :

1) ***attirant l'attention*** de toutes les parties concernées sur l'importance capitale de mesures préventives susceptibles d'éliminer ou d'atténuer la nécessité et la tendance à recourir à des ALPC,

(Jordanie)

Alinéa 1

Modifier l'alinéa existant comme suit :

1) *profondément alarmée* par les souffrances humaines considérables qui sont associées à la prolifération et à l'usage impropre des armes légères et de petit calibre **illicites** (ALPC),

(Inde)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

1) *profondément alarmée* par les souffrances humaines considérables, **notamment pour les femmes et les enfants qui sont le plus vulnérables dans les conflits armés, souffrances** qui sont associées à la prolifération et à l'usage impropre des armes légères et de petit calibre (ALPC),

(Suède)

Nouvel alinéa 1 bis

Ajouter, après le premier alinéa, un nouvel alinéa comme suit :

**1bis) *consciente du fait que la prolifération et l'usage impropre des ALPC représente une menace grave pour la paix, la stabilité et le développement dans le monde,***

*(Roumanie)*

Alinéa 2

Modifier l'alinéa existant comme suit :

2) *faisant observer* que la définition des ALPC englobe leurs munitions, y compris les grenades, roquettes, missiles, ~~et~~ obus de mortier **et les systèmes de défense antiaériens individuels (MANPADS),**

*(Australie)*

Modifier l'alinéa existant comme suit :

2) *faisant observer* que la définition des ALPC englobe leurs munitions, ~~y compris~~ **telles que les** grenades, roquettes, missiles et obus de mortier,

*(Mexique)*

Modifier l'alinéa existant comme suit :

2) *faisant observer* que la définition des ALPC englobe leurs munitions, y compris les grenades, roquettes, missiles, ~~et~~ obus de mortier **et mines terrestres,**

*(Soudan)*

Alinéa 2

Remplacer l'alinéa existant par le texte suivant :

2) ***rappelant le rapport étroit qui existe entre les ALPC illicites et leurs munitions et le fait que le trafic illégal de munitions peut avoir des conséquences aussi néfastes que le trafic illégal des armes légères et de petit calibre,***

*(Allemagne)*

Alinéa 2

Supprimer l'alinéa.

*(Chine, Suisse)*

Nouvel alinéa 2bis

Ajouter, après le deuxième alinéa, un nouvel alinéa comme suit :

2bis) ***consciente* du fait que le trafic illégal d'armes légères et de petit calibre constitue un problème mondial qui a entraîné des conflits armés dans de nombreux pays et eu des conséquences néfastes sur des millions de civils innocents, notamment des femmes et des enfants,**

*(Philippines)*

Ajouter, après le deuxième alinéa, un nouvel alinéa comme suit :

2bis) ***rappelant* que la définition des ALPC ne doit pas s'étendre aux poignards et autres objets qui ne sont pas des armes à feu et ne sont pas destinés à provoquer des blessures, mais font partie des costumes nationaux,**

*(Soudan)*

Alinéa 3

Supprimer l'alinéa.

*(Australie, Inde, Indonésie, Suisse)*

Alinéa 3

Remplacer l'alinéa existant par le texte suivant :

3) ***sans laisser entendre* que tout objet peut devenir une arme susceptible de provoquer des souffrances,**

*(Mexique)*

Nouveaux alinéas 3bis, 3ter, 3quater, 3quinquies

Ajouter, après le troisième alinéa, quatre nouveaux alinéas comme suit :

3bis) ***sachant* que le problème de la prolifération des armes commence dès leur production, se poursuit avec leur distribution et s'arrête avec leur vente à l'utilisateur final,**

3ter) ***sachant* que l'absence de réglementation sur les armes légères et de petit calibre favorise le développement du crime organisé au niveau international, notamment le trafic de drogue,**

3quater) ***considérant* que la prolifération des armes engendre une culture des armes et prédispose à une violence qui peut s'avérer préjudiciable à n'importe quel milieu, y compris le milieu familial,**

3quinquies) ***sachant* que la difficulté à réglementer les armes légères et de petit calibre incombe en grande partie aux fabricants et aux distributeurs,**

*(Mexique)*

Alinéa 4

Modifier l'alinéa existant comme suit :

4) *vivement préoccupée* par les coûts politiques, sociaux et financiers engendrés par les ALPC **illicites** qui alimentent les conflits armés, exacerbent les violences, contribuent au déplacement des populations civiles, décrédibilisent le droit international humanitaire, entravent la fourniture de l'aide humanitaire aux victimes des conflits armés, nourrissent la criminalité armée et le terrorisme et empêchent un retour à la paix et au développement durable,

(Inde)

Nouvel alinéa 4bis

Ajouter, après le quatrième alinéa, un nouvel alinéa comme suit :

**4bis) inquiète de la menace sérieuse que la prolifération incontrôlée des armes légères et de petit calibre pourrait constituer pour la paix, la sûreté, la sécurité, mais aussi pour le développement économique durable et le développement des pays du tiers monde,**

(Philippines)

Nouveaux alinéas 4bis et 4ter

Ajouter, après le quatrième alinéa, deux nouveaux alinéas comme suit :

**4bis) concernée par les implications que la pauvreté et le sous-développement peuvent avoir sur la prolifération et l'usage impropre des armes légères et de petit calibre,**

**4ter) rappelant qu'en 2005 lors du sommet mondial de New York, les leaders du monde entier ont reconnu que le développement, la paix, la sécurité et les droits de l'homme sont inséparables et se renforcent mutuellement,**

(Suisse)

Alinéa 5

Modifier l'alinéa existant comme suit :

5) *considérant* que lutter contre la prolifération et l'usage impropre des ALPC **illicites** exige des efforts cohérents et de grande ampleur de la part de divers acteurs gouvernementaux et autres aux niveaux international, régional et national,

(Inde)

Nouvel alinéa 5bis

Ajouter, après le cinquième alinéa, un nouvel alinéa comme suit :

**5bis) déterminée à engager des actions en vue de promouvoir une sécurité durable, en réduisant l'impact négatif de la violence armée sur le développement humain,**

(Suisse)

Nouvel alinéa 6bis

Ajouter, après le sixième alinéa, un nouvel alinéa comme suit :

6bis) **rappelant les résolutions 47/54 du 9 décembre 1992, 47/54 G du 8 avril 1993, 48/77 A du 16 décembre 1993, 49/77 A du 15 décembre 1994, 50/72 D du 12 décembre 1995, 51/47 B du 10 décembre 1996 et 52/40 B du 9 décembre 1997 de l'Assemblée générale des Nations Unies concernant les transferts internationaux d'armes,**

(Royaume-Uni)

Alinéa 7

Modifier l'alinéa existant comme suit :

7) ~~signalant~~ **se félicitant en outre de** l'adoption en décembre 2005 par l'Assemblée générale des Nations Unies de l'Instrument international visant à permettre aux Etats de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre,

(Suisse)

Nouvel alinéa 7 bis

Ajouter, après le septième alinéa, un nouvel alinéa comme suit :

7bis) **se félicitant de l'entrée en vigueur, le 3 juillet 2005, du Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée,**

(Roumanie)

Alinéa 8

Modifier l'alinéa existant comme suit :

8) **rappelant que la deuxième Réunion biennale des Etats chargée par les Nations Unies d'examiner l'application du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects s'est tenue à New York du 11 au 15 juillet 2005,**

(Mexique)

Nouvel alinéa 8 bis

Ajouter, après le huitième alinéa, un nouvel alinéa comme suit :

8bis) **se félicitant de l'entrée en vigueur, en juillet 2005, du Protocole contre la fabrication et le trafic illicites, d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (Protocole sur les armes à feu),**

(Australie)

Ajouter, après le huitième alinéa, un nouvel alinéa comme suit :

**8bis) notant que le Programme d'action adopté par la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre (ALPC) est un pas vers le règlement du problème,**

*(Philippines)*

Nouveaux alinéas 8bis, 8ter, 8quater

Ajouter, après le huitième alinéa, trois nouveaux alinéas comme suit :

**8bis) notant que l'assistance à la lutte contre les armes légères est considérée comme une aide publique au développement (APD) par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE),**

**8ter) certaine que la Commission de consolidation de la paix des Nations Unies contribuera grandement à renforcer le Programme d'action,**

**8quater) se félicitant des efforts accomplis au niveau régional pour promouvoir la coopération entre les Etats, ou créer et renforcer des mécanismes régionaux permettant de mettre en œuvre le Programme d'action et les autres instruments pertinents,**

*(Roumanie)*

Alinéa 9

Modifier l'alinéa existant comme suit :

9) *signalant par ailleurs* l'existence de plusieurs autres instruments sur le contrôle des ALPC et des armes à feu au niveau des Nations Unies, ainsi que dans des sous-régions sur le continent américain, en Europe, ~~et~~ en Afrique sub-saharienne **et dans la sous-région Pacifique,**

*(Australie)*

Modifier l'alinéa existant comme suit :

9) *signalant par ailleurs* l'existence de plusieurs autres instruments sur le contrôle des ALPC ~~et des armes à feu~~ au niveau des Nations Unies, ainsi que dans des sous-régions sur le continent américain, en Europe et en Afrique sub-saharienne, **notamment la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes de l'Organisation des Etats américains (OEA),**

*(Mexique)*

Nouvel alinéa 9bis

Ajouter, après le neuvième alinéa, un nouvel alinéa comme suit :

**9bis. se félicitant de la proposition du Parlement européen concernant la mise en place et le développement d'un mécanisme international de contrôle des ALPC,**

*(Egypte)*

Nouvel alinéa 10bis

Ajouter, après le dixième alinéa, un nouvel alinéa comme suit :

**10bis) *faisant observer* que le contrôle des ALPC exige une approche en deux temps consistant à définir des accords nationaux, régionaux et internationaux puis à mettre en place la capacité nécessaire à la mise en oeuvre pratique des mesures arrêtées conformément à ces accords,**

*(Japon)*

Ajouter, après le dixième alinéa, un nouvel alinéa comme suit :

**10bis) *notant* que le Gouvernement des Philippines a adopté des mesures relatives à la détention des armes à feu, notamment un durcissement des sanctions prévues en cas de crime avec usage d'armes à feu, ainsi que des mesures pour le contrôle des ALPC par la réglementation de la délivrance des permis de port et de détention d'armes à feu,**

*(Philippines)*

Ajouter, après le dixième alinéa, un nouvel alinéa comme suit :

**10bis) *affirmant* que la Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action relatif aux armes légères prévue pour juin/juillet 2006 sera l'occasion pour les Etats de renforcer leur engagement à lutter contre la prolifération des ALPC et leur usage impropre,**

*(Royaume-Uni)*

Alinéa 11

Modifier l'alinéa existant comme suit :

**11) *soulignant* que la participation active des autorités nationales compétentes et des parlements est essentielle pour que les mesures de lutte contre la prolifération des ALPC **illicites** soient efficaces,**

*(Inde)*

Nouveaux alinéas 11bis, 11ter, 11 quater, 11quinquies et 11sexies

Ajouter, après le onzième alinéa, cinq nouveaux alinéas comme suit :

**11bis) *rappelant* que la plupart des litiges que connaissent certaines contrées du monde, notamment en Afrique, constituent une sorte de prolongement des troubles qu'elles connaissaient depuis l'indépendance et à l'époque de la guerre froide, ou résultent des nombreux changements intervenus dans le système international depuis le début des années 1990,**

**11ter) *soulignant* le lien étroit et l'influence réciproque entre paix et sécurité d'une part, et développement économique et social ainsi que répartition équitable de ses coûts et de ses dividendes d'autre part,**

**11quater) *soulignant* le lien qui existe entre les questions d'armement et de transfert d'armes, d'une part, et la persistance des foyers de tension et des conflits, d'autre part,**

11quinquies) *constatant* que les foyers de tension et les régions où règne l'instabilité sont les régions où se produit la majeure partie des opérations de transfert d'armes dans le monde,

11sexies) *déplorant* le rôle de certaines puissances étrangères dans l'exacerbation des conflits, qui s'est traduite par l'aggravation et la prolifération du terrorisme dans plusieurs régions de la planète,

(Egypte)

Nouvel alinéa 11bis

Ajouter, après le onzième alinéa, un nouvel alinéa comme suit :

11bis) *se félicitant* de la prochaine Conférence des Nations Unies chargée d'évaluer les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, conférence qui se tiendra à New York du 26 juin au 7 juillet 2006,

(Philippines)

**DISPOSITIF**

Nouveau paragraphe 1

Ajouter, avant le paragraphe 1, un nouveau paragraphe comme suit :

1. *invite* tous les parlements, gouvernements, organisations de la société civile, organisations régionales et internationales à lancer une action universelle et à long terme visant à définir et éradiquer les causes premières à l'origine du besoin et de la tendance à fabriquer, commercialiser, posséder ou utiliser des ALPC;

(Jordanie)

Paragraphe 1

Modifier le paragraphe existant comme suit :

1. *prie instamment* les parlements de s'engager activement dans des initiatives de lutte contre la prolifération et l'usage impropre des ALPC **illicites** comme éléments clés des stratégies nationales de prévention des conflits, de construction de la paix, de développement durable, de protection des droits de l'homme et de santé et sécurité publiques;

(Inde)

Nouveaux paragraphes 1bis, 1ter, 1quater, 1quinquies et 1sexies

Ajouter, après le paragraphe 1, cinq nouveaux paragraphes comme suit :

- 1bis. *demande* aux parlements d'encourager leurs gouvernements à réaffirmer leur engagement à appliquer le Programme d'action des Nations Unies et à renforcer leurs engagements actuels à combattre la prolifération des ALPC et leur usage impropre à l'occasion de la Conférence d'examen des Nations Unies de 2006 sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects;



- 1ter. *prie instamment* les parlementaires de susciter un débat parlementaire national sur la maîtrise des armements avant la Conférence d'examen des Nations Unies en 2006;
- 1quater. *encourage* les parlements à s'accorder sur un ensemble de principes mondiaux sur les transferts internationaux d'armes reposant sur les obligations des Etats conformément au droit international et aux normes des droits de l'homme internationalement acceptées, à titre de condition indispensable au contrôle national des transferts d'armes et devant figurer parmi les acquis les plus importants de la Conférence d'examen des Nations Unies de 2006;
- 1quinquies *demande* aux parlements d'inciter leurs gouvernements à travailler activement avec d'autres gouvernements, au niveau régional, international, multilatéral, régional et sous-régional, pour poursuivre la lutte contre la prolifération des ALPC et leur usage impropre, en dehors des conférences des Nations Unies;
- 1sexies. *encourage* les parlements à dynamiser les initiatives internationales et régionales en vue de contrôler strictement les activités de quiconque s'entremet dans les transferts d'armes entre pays tiers, ou les facilite de toute autre manière; il faut pour cela promouvoir un consensus international sur la nécessité d'un traité international de prévention du courtage illicite;

(Royaume-Uni)

## Paragraphe 2

Modifier le paragraphe existant comme suit :

2. *prie instamment* les parlements de promouvoir et d'assurer l'adoption au niveau national des législations et réglementations nécessaires pour contrôler efficacement les ALPC durant leur "cycle de vie" et pour lutter activement contre la prolifération des ALPC **illicites** et leur usage impropre;

(Inde)

## Paragraphe 3

Modifier le paragraphe existant comme suit :

3. *demande* aux parlements de veiller au contrôle approprié de la production, du courtage, des transferts et du stockage des ALPC, et de veiller à ce que des ~~sanctions~~ **peines** adéquates soient prévues, y compris des ~~sanctions~~ **peines** pénales, pour ceux qui enfreignent les mesures de contrôle;

(Inde)

Paragraphe 4

Remplacer le paragraphe existant par le texte suivant :

4. ***encourage* les parlements à promouvoir une réglementation stricte des transferts d'ALPC conformément aux engagements d'Etat au titre du droit international applicable;**

(Chine)

Remplacer le paragraphe existant par le texte suivant :

4. ***encourage* les parlements à promouvoir l'adoption de mesures nationales visant à contrôler efficacement l'exportation et l'importation des ALPC;**

(Inde)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

4. *encourage* les parlements à promouvoir l'élaboration d'un traité sur le commerce international des armes **négocié au plan multilatéral** pour réglementer rigoureusement les transferts d'armes sur la base des obligations des Etats en vertu du droit international et des normes internationalement acceptées en matière de droits de l'homme;

(Indonésie)

Paragraphe 5

Modifier le paragraphe existant comme suit :

5. *encourage* les parlements à promouvoir les initiatives internationales et, s'il y a lieu, régionales ~~d'élaboration de normes communes~~ visant à contrôler strictement les activités de quiconque ~~négocie~~ des transferts d'armes, ou les facilite, entre pays tiers;

(Inde)

Supprimer le paragraphe.

(Chine)

Paragraphe 6

Modifier le paragraphe existant comme suit :

6. *prie instamment* les parlements **d'adopter** une législation nationale ~~adéquate~~ régissant la production, l'acquisition, la détention, le transfert et l'utilisation des ALPC et des armes à feu **et ayant pour objectif, en tenant compte du contexte propre à chaque pays, de limiter au maximum la diffusion de ces armes, notamment en définissant de manière restrictive les catégories de personnes autorisées à les détenir**, et de veiller à la stricte application de cette législation;

(France)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

6. *prie instamment* les parlements de veiller à ce qu'une législation nationale adéquate régisse la production, **le stockage**, l'acquisition, la détention, le transfert et l'utilisation des ALPC et des armes à feu et à ce qu'elle soit appliquée strictement;

(Suède)

#### Paragraphe 7

Modifier le paragraphe existant comme suit :

7. *demande* aux parlements de veiller à ce que des ~~sanctions~~ **peines** légales rigoureuses s'appliquent à quiconque fournit des ALPC aux enfants, recrute et utilise des enfants dans les conflits ou opérations armées, ou commet des atrocités contre des enfants;

(Inde)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

7. *demande* aux parlements de veiller à ce que des sanctions légales rigoureuses s'appliquent à quiconque fournit des ALPC aux enfants, recrute et utilise des enfants dans les conflits ou opérations armées, ~~ou commet des atrocités contre des enfants~~;

(Suède)

#### Paragraphe 8

Modifier le paragraphe existant comme suit :

8. *prie instamment* les parlements de prévoir des ~~sanctions~~ **peines** légales au niveau national pour quiconque commet des atrocités contre des groupes sociaux vulnérables comme les personnes âgées, les femmes et les enfants, ainsi que des mesures pour prévenir ces atrocités;

(Inde)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

8. *prie instamment* les parlements de prévoir des sanctions légales au niveau national pour quiconque commet des atrocités/**crimes** contre des groupes sociaux vulnérables comme les personnes âgées, les femmes et les enfants, ainsi que des mesures pour prévenir ces atrocités/**crimes**;

(Suède)

Paragraphe 10

Modifier le paragraphe existant comme suit :

10. *recommande* aux parlements d'œuvrer à ~~l'harmonisation~~ **la mise en place** de mesures nationales **efficaces** de contrôle des ALPC sur la base de normes ~~communes~~ rigoureuses en veillant à ce que les mesures nationales de contrôle apportent une réponse adaptée aux réalités nationales et régionales de chaque Etat;

(Inde)

Nouveau paragraphe 10bis

Ajouter un nouveau paragraphe, après le paragraphe 10 comme suit :

- 10bis. *prie instamment* les parlements de veiller à ce que les Etats s'abstiennent de fournir quelque forme de soutien que ce soit, actif ou passif, aux entités ou personnes impliquées dans des activités terroristes, notamment en mettant fin au recrutement en faveur de groupes terroristes et à l'approvisionnement de ces groupes en armes et en refusant d'accorder asile à ceux qui financent, planifient, soutiennent, commettent des actes terroristes ou qui accueillent des terroristes;**

(Inde)

Ajouter un nouveau paragraphe, après le paragraphe 10, comme suit :

- 10bis. *recommande* aux parlements d'encourager leurs gouvernements, lorsque ces derniers définissent et mettent en œuvre des mesures de contrôle des ALPC, à promouvoir une coopération active entre les instances nationales de tutelle de la police, des services de renseignement, des gardes-frontières et des douanes, et de veiller à ce que ces instances coopèrent étroitement avec les autres organes officiels dans le cadre international et régional;**

(Japon)

Paragraphe 11

Modifier le paragraphe existant comme suit :

11. *recommande* aux parlements, **afin de mieux comprendre les législations nationales de contrôle des ALPC et de recenser les bonnes pratiques**, d'échanger entre eux, ~~et avec l'UIP et avec les ONG participant aux activités liées à ces bonnes pratiques,~~ des informations sur les législations nationales de contrôle des ALPC ~~afin de mieux les comprendre et de recenser les bonnes pratiques,~~ et de créer des forums parlementaires internationaux chargés d'examiner les questions relatives aux ALPC;

(Japon)

Nouveau paragraphe 11bis

Ajouter un nouveau paragraphe, après le paragraphe 11, comme suit :

**11bis. invite les parlements à faire en sorte que leur gouvernement signe, si ce n'est déjà fait, le Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée.**

*(Roumanie)*

Paragraphe 12

Modifier le paragraphe existant comme suit :

12. *recommande vivement* aux parlements d'envisager, s'ils ne l'ont pas déjà fait, la ratification des traités multilatéraux ~~de contrôle~~ sur ~~des~~ **les** ALPC que leurs gouvernements ont signés, d'en incorporer les dispositions à la législation nationale de manière opportune et conformément à la finalité de ces traités, et de veiller à ce que lesdits traités soient dûment appliqués;

*(Inde)*

Nouveau paragraphe 12 bis

Ajouter un nouveau paragraphe, après le paragraphe 12, comme suit :

**12bis. prie instamment les parlements qui n'ont pas encore ratifié la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (Protocole sur les armes à feu), de le faire et de veiller à sa bonne application;**

*(Australie)*

Paragraphe 13

Modifier le paragraphe existant comme suit :

13. *demande* aux parlements de veiller à ce que les dispositions de l'Instrument international visant à permettre aux Etats de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre soient incorporées à la législation nationale, ~~et à ce que les munitions pour les ALPC soient réglementées par la législation nationale en vue de tracer les ALPC illicites;~~

*(Chine, Inde)*

Nouveaux paragraphes 13bis et 13 ter

Ajouter deux nouveaux paragraphes, après le paragraphe 13, comme suit :

**13bis. demande aux parlements de promouvoir un examen dynamique et opportun de cet instrument pour en assurer l'efficacité maximale;**

13ter. **prie instamment** les parlements de faire des violations des embargos sur les armes un délit punissable par la loi, de réprimer tout appui logistique ou financier à ces violations et de lancer, en cas de violation d'embargo sur les armes, la procédure spécifique prescrite dans chaque embargo particulier;

(Royaume-Uni)

#### Paragraphe 15

Modifier le paragraphe existant comme suit :

15. ~~encourage~~ les parlements, ~~à déterminer, si besoin est, leur droit et leur obligation d'examiner si besoin est,~~ **à mettre en place ou à renforcer les procédures leur permettant d'examiner** les pratiques des gouvernements et les politiques de contrôle des ALPC, de veiller au respect des engagements internationaux de leurs pays, et de promouvoir un haut degré de transparence autorisant pareil examen;

(France)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

15. [sans objet en français]

(Roumanie)

#### Paragraphe 16

Remplacer le paragraphe existant par le texte suivant :

16. **encourage** les commissions parlementaires concernées à échanger régulièrement, au plan national, leurs points de vue avec tous les organes et organisations non gouvernementaux chargés du contrôle des ALPC, sur les mesures et les pratiques en la matière;

(Allemagne)

#### Nouveau paragraphe 17bis

Ajouter un nouveau paragraphe, après le paragraphe 17, comme suit :

17bis. **recommande** aux parlements de contrôler étroitement l'application et l'efficacité des mesures budgétaires de leurs gouvernements liées aux réglementations ALPC et, si besoin est, de demander à leurs gouvernements d'apporter une assistance financière et technique aux initiatives de recherche et fonds internationaux sur les ALPC;

(Japon)

#### Nouveau paragraphe 19bis

Ajouter un nouveau paragraphe, après le paragraphe 19, comme suit :

19bis. **invite** l'UIP, en collaboration avec les partenaires concernés, notamment le Centre de contrôle démocratique des forces armées de Genève (DCAF), à promouvoir des programmes de renforcement des capacités visant à permettre aux parlements de

**contribuer efficacement à la prévention et à la lutte contre la prolifération et l'usage impropre des ALPC;**

(Roumanie)

Paragraphe 20

Modifier le paragraphe existant comme suit :

20. *recommande* aux parlements des pays engagés dans des programmes de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR) d'encourager leurs gouvernements à donner la priorité dans ces programmes aux mécanismes du type "armes en échange du développement" pour encourager au niveau local la remise volontaire des ALPC détenues illicitement **afin que la reconstruction dans les pays sortant d'un conflit soit encouragée dans un cadre international de prévention des conflits et de consolidation de la paix;**

(Japon)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

20. *recommande* aux parlements des pays engagés dans des programmes de désarmement, de démobilisation, ~~et réinsertion (DDR)~~ **de réinsertion et de réhabilitation (DDRR)**, d'encourager leurs gouvernements à donner la priorité dans ces programmes aux mécanismes du type "armes en échange du développement" pour encourager au niveau local la remise volontaire des ALPC détenues illicitement;

(Suède)

Paragraphe 21

Modifier le paragraphe existant comme suit :

21. *invite* les parlements à encourager la participation et le rôle actif des femmes **dans les processus de DDR et dans** les activités ~~pour le désarmement et la~~ de construction de la paix et *souligne* qu'il faut intégrer une dimension de genre dans les activités et les stratégies ~~de DDR pour le désarmement et la~~ **et de** construction de la paix;

(Roumanie)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

21. *invite* les parlements à encourager la participation et le rôle actif des femmes dans les activités pour le désarmement et la construction de la paix et *souligne* qu'il faut intégrer ~~une dimension de genre~~ **la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité de l'ONU** dans les activités et les stratégies pour le désarmement et la construction de la paix;

(Suède)

Paragraphe 22

Modifier le paragraphe existant comme suit :

22. *encourage* les parlements à recommander vivement aux gouvernements engagés dans les programmes de DDR de prêter toute l'attention qu'elle mérite à la situation particulière des enfants soldats **et à la réhabilitation physique et psychologique ainsi qu'à** la réinsertion des anciens enfants soldats dans la vie civile pour les empêcher de sombrer dans la criminalité armée;
- (Roumanie)

Paragraphe 23

Modifier le paragraphe existant comme suit :

23. *encourage* les parlements à prier instamment leurs gouvernements de détruire **[chaque fois que possible]** publiquement, partout où cela est possible, toutes les ALPC illicites récupérées par les autorités nationales dans le contexte des conflits armés et de la criminalité armée, y compris les ALPC récupérées dans le cadre des programmes de DDR;
- (Inde)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

23. *encourage* les parlements à prier instamment leurs gouvernements de détruire publiquement, partout où cela est possible, toutes les ALPC illicites récupérées par les autorités nationales dans le contexte des conflits armés et de la criminalité armée, y compris les ALPC récupérées dans le cadre des programmes de DDR, **et d'en disposer d'une manière sûre, respectueuse de l'environnement et peu coûteuse;**
- (Japon)

Nouveaux paragraphes 23bis, 23ter, 23quater, 23quinquies

Ajouter quatre nouveaux paragraphes, après le paragraphe 23, comme suit :

- 23 bis. ***invite* les parlements à intensifier la coopération internationale visant à empêcher le commerce international illicite des armes et son association avec le crime international organisé, notamment le trafic de drogue;**
- 23ter. ***invite* les parlements à reconnaître que c'est bien ce type d'armes qui est utilisé par le crime international organisé spécialisé dans le trafic de drogue, en vue d'obtenir le paiement des dites drogues et qui renforce le crime organisé en Amérique latine et dans les Caraïbes;**
- 23quater. ***invite* les parlements à adopter les mesures législatives nécessaires en vue d'interdire l'accès à ce type d'armes qui menacent l'intégrité et la santé physiques de la famille;**
- 23quinquies. ***prie instamment* les parlements des pays qui produisent des armes légères et de petit calibre de mettre en place des mécanismes permettant de**



**réglementer la vente et la distribution de ce type d'armes sur leur territoire et à l'extérieur de celui-ci, afin d'en éviter la prolifération;**

(Mexique)

Paragraphe 24

Modifier le paragraphe existant comme suit :

24. *recommande* aux parlements de poursuivre et renforcer leur action, et de travailler avec la société civile, **y compris les ONG**, pour empêcher l'irruption de conflits dans les régions et Etats en proie à des tensions, et de résoudre les problèmes sociaux et économiques sous-jacents à ces tensions et conflits armés, notamment en luttant contre la pauvreté, l'exclusion sociale, la traite des personnes, le trafic des drogues et des ressources naturelles, le crime organisé, le terrorisme et le racisme, **conformément à la résolution 1366 (2001) du Conseil de sécurité de l'ONU;**

(Suède)

Paragraphe 24, 25 et 26

Supprimer les paragraphes.

(Inde)

Nouveau paragraphe 24bis

Ajouter un nouveau paragraphe, après le paragraphe 24 comme suit :

- 24bis. ***invite* les parlements à promouvoir la participation des organisations de la société civile et des organisations non-gouvernementales aux efforts nationaux et internationaux visant à prévenir et combattre la prolifération et l'usage impropre des ALPC;**

(Roumanie)

Paragraphe 25

Modifier le paragraphe existant comme suit :

25. *recommande vivement* aux parlements, dans ce contexte, d'adopter et d'appuyer des mesures nationales appropriées en vue **de déterminer les causes de la demande d'ALPC et d'armes à feu dans leur pays afin de limiter la cette** demande ~~d'ALPC et d'armes à feu~~ et, en particulier, d'éradiquer la demande en ALPC et en armes à feu illicites;

(Japon)

Nouveaux paragraphes 25bis et 25ter

Ajouter deux nouveaux paragraphes, après le paragraphe 25 comme suit :

- 25bis. ***invite* les pays membres de l'UIP à lancer des campagnes d'information massives afin de déterminer les moyens de lutte contre le trafic illégal d'armes légères et de petit calibre;**

- 25ter. ***invite instamment* tous les pays membres à prendre des mesures visant à régler une fois pour toutes le problème de l'acquisition d'armes légères et de petit calibre et à agir contre les trafiquants et contrebandiers qui importent ou exportent des armes à feu;**

*(Philippines)*

#### Paragraphe 26

Modifier le paragraphe existant comme suit :

26. ***demande* aux parlements de promouvoir la pleine application par leurs gouvernements de l'engagement pris au titre de la Déclaration du Millénaire d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement, **en tenant dûment compte de la contribution que le désarmement et la réduction des violences armées peuvent apporter à cette fin;****

*(Roumanie)*

#### Nouveau paragraphe 26bis

Ajouter un nouveau paragraphe, après le paragraphe 26 comme suit :

- 26 bis. ***encourage* les parlements à prier instamment leurs gouvernements d'intégrer des programmes de réduction de la violence armée dans les programmes et stratégies nationales et multilatérales de développement ;**

*(Suisse)*

Ajouter un nouveau paragraphe, après le paragraphe 26 comme suit :

- 26bis. ***demande* l'adoption et l'application de lois nationales incorporant les deux instruments contenant les indications les plus précises quant aux obligations qu'ont les Etats de prévenir l'usage impropre des ALPC, à savoir le Code de conduite des Nations Unies pour les responsables de l'application des lois, et les Principes de base des Nations Unies sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois;**

*(Royaume-Uni)*

#### Paragraphe 27

Modifier le paragraphe existant comme suit :

27. ***demande* aux parlements d'encourager leurs gouvernements à confirmer et à renforcer leur engagement à combattre la prolifération et l'usage impropre des ALPC lors de la Conférence d'examen des Nations Unies de 2006 sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, **en mettant l'accent sur les domaines dans lesquels persistent des obstacles empêchant la bonne mise en œuvre du Programme d'action, à savoir : le courtage, le contrôle des transferts, le marquage et la traçabilité, la certification de l'utilisateur final, la gestion des stocks et leur destruction, les munitions et le renforcement des capacités;****

*(Roumanie)*

Nouveau paragraphe 27bis

Ajouter un nouveau paragraphe, après le paragraphe 27 comme suit :

**27bis.** *demande* à tous les pays membres d'assurer la formation des services compétents à la gestion des stocks d'armes et notamment à leur sécurité physique, à la tenue des registres, aux techniques d'inventaire, sans oublier la formation des civils en cas de menace à la sécurité;

(Philippines)

Nouveau paragraphe 28bis

Ajouter un nouveau paragraphe, après le paragraphe 28 comme suit :

**28bis.** *invite* les parlements à mettre en place et à renforcer des mécanismes permanents d'assistance et de coopération visant à créer des outils tels que des bases de données, des procédures opérationnelles standards en matière de contrôle des armes de petit calibre ainsi que des systèmes de suivi et d'évaluation;

(Philippines)

Nouveaux paragraphes 28bis, 28ter, 28quater

Ajouter trois nouveaux paragraphes, après le paragraphe 28, comme suit :

**28bis.** *invite* les parlements à faire en sorte que la Commission de consolidation de la paix des Nations Unies, cette enceinte permettant de régler de façon globale les problèmes engendrés par les armes de petits calibres dans les pays sortant d'un conflit, devienne pleinement opérationnelle dans les meilleurs délais;

**28ter.** *invite* les parlements à encourager leur gouvernement, lorsqu'il y a lieu, à inclure les transferts d'ALPC dans leur rapport annuel au Registre des armes classiques des Nations Unies, dans le cadre des informations complémentaires qu'ils fournissent;

**28quater.** *invite* les Etats donateurs d'aide publique au développement, lorsqu'il y a lieu, à fournir une assistance en matière de contrôle d'armes de petit calibre dans le cadre de leurs programmes de coopération au développement;

(Roumanie)

Nouveaux paragraphes 28bis, 28ter, 28quater

Ajouter trois nouveaux paragraphes, après le paragraphe 28, comme suit :

**28bis.** *invite* les parlements à sensibiliser les citoyens aux conséquences néfastes découlant de l'acquisition illicite d'ALPC, propose d'instituer une journée internationale annuelle d'information sur les dites conséquences et incite les parlements à participer à des programmes d'information avec les médias, en coordination avec les gouvernements et la société civile;

28ter. *demande instamment* aux parlements de promulguer des lois protégeant les services de police et de sécurité lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils recherchent des personnes soupçonnées d'avoir violé les lois relatives aux ALPC;

28quater. *invite* les pays et les parlements voisins à coopérer et à échanger des informations sur les ALPC volées ou disparues des dépôts de l'Etat;  
(Soudan)

Nouveaux paragraphes 28bis, 28ter, 28quater, 28quinquies, 28sexies, 28septies et 28octies

Ajouter sept nouveaux paragraphes, après le paragraphe 28, comme suit :

28bis. *exhorte* la communauté internationale, particulièrement les grandes puissances, à assumer ses responsabilités en matière de développement des pays qui ont souffert sous le joug du colonialisme, du sous-développement et des effets tant actuels que probables de la mondialisation;

28ter. *demande* aux grandes puissances de ne pas se débarrasser de leur excédent d'armes en l'exportant vers les pays en développement, et de veiller à ce que les producteurs d'armes dans les Etats exportateurs se plient aux mesures internes de contrôle en matière d'exportation d'armes;

28quater. *recommande* la prise de mesures transparentes, sur le plan international, concernant le transfert d'armes de nature à promouvoir la collecte et l'échange d'informations et à assurer le contrôle des transferts d'armes, conformément au Registre mondial des transferts d'armes;

28quinquies. *recommande* la création d'un organe relevant des Nations Unies chargé d'assurer le suivi de la mise en œuvre des initiatives internationales et régionales relatives aux ALPC;

28sexies. *recommande* que soit fixé un cadre juridique global, efficace et strict pour les textes ayant trait aux transferts d'armes, cadre régissant toutes les régions du monde, notamment celles où se répand le trafic des ALPC;

28septies. *engage* les grandes organisations parlementaires, telles que l'Union interparlementaire, le Parlement européen, le Parlement panafricain, l'Union interparlementaire arabe à assumer leurs responsabilités en exhortant les organisations régionales relevant de leurs régions respectives à créer en leur sein des départements de désarmement qui, outre les armes non conventionnelles, attachent beaucoup d'importance aux ALPC;

28octies. *invite* la communauté internationale à adopter des politiques plus justes et plus égalitaires en s'attaquant aux questions internationales sans aucune partialité pour éviter la prolifération de la violence et du terrorisme dans certaines contrées du monde, nés d'un sentiment d'oppression et d'injustice internationales.

(Egypte)